

Faen infos

Allocation de rentrée scolaire



L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) sera revalorisée de 25%, dès son versement, le 20 août prochain, a annoncé le gouvernement.

Trois millions de familles sont concernées.

Pour rappel :

L'ARS est versée sous conditions de ressources (revenus inférieurs à 23 200 euros par an avec un enfant) aux familles les plus modestes pour les aider à régler les frais de rentrée scolaire.

Le montant de l'ARS, par enfant, est modulé en fonction de l'âge de celui-ci.

En 2011, l'allocation s'élevait à 300 euros en moyenne. **En 2012, elle sera bonifiée de 70 à 80 euros.**

Suite à cette revalorisation, en 2012 les familles devraient percevoir :

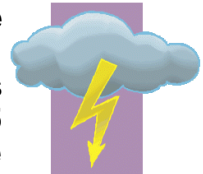
- 356,20 euros (au lieu de 284,97 euros en 2011) par enfant de 6 à 10 ans ;
- 375,85 euros (au lieu de 300,06 euros en 2011) par enfant de 11 à 14 ans ;
- et 388,87 euros (au lieu de 311,11 euros en 2011) par enfant de 15 à 18 ans.

La réforme devrait être financée par l'abaissement du plafond du crédit d'impôt lié au quotient familial, ce qui concernerait les ménages les plus aisés.



Programme ECLAIR

A la rentrée 2012, le programme ECLAIR comptera 2 186 écoles, 303 collèges, 32 lycées et 4 internats d'excellence, soit **2 525 établissements scolaires de l'enseignement public.**



Pour rappel, le programme ECLAIR, qui avait été expérimenté en 2010 dans 105 établissements du secondaire des dix académies les plus exposées au problème de la violence, avait été étendu à 2 441 établissements publics des premier et second degrés des 30 académies à la rentrée 2011 (2 116 écoles, 297 collèges et 28 lycées).



Bourses Erasmus

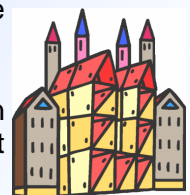


Le nombre de bénéficiaires de bourses Erasmus a augmenté de 8,5% en 2010-2011. En revanche, la somme moyenne versée mensuellement aux étudiants boursiers Erasmus a légèrement diminué (250 euros contre 254 précédemment).

La Commission européenne signale que depuis 1987 (date de ses débuts), le programme Erasmus a « permis à plus de 2,5 millions d'étudiants européens de partir à l'étranger pour étudier dans un établissement supérieur ou pour effectuer un stage en entreprise ».

Cette dernière option représente actuellement un étudiant Erasmus sur six et a augmenté de 15% par rapport à 2009-2010.

Les destinations les plus prisées en 2010-2011 sont l'Espagne, la France et le Royaume-Uni.



L'Espagne est le pays qui envoie le plus d'étudiants en Erasmus, mais en pourcentage de la population estudiantine nationale, c'est le Luxembourg qui a envoyé la plus forte proportion d'étudiants à l'étranger.

Retraites : départ à 60 ans



La ministre des affaires sociales et de la santé, Madame Marisol TOURAINE, a présenté au Conseil des ministres le 6 juin 2012 un projet de décret concernant l'aménagement du dispositif « carrières longues » pour les assurés ayant commencé à cotiser à 18 ans et 19 ans. Un départ était déjà possible à partir de 60 ans pour ceux ayant cotisé de 16 à 18 ans (Voir tableau ci-dessous).

Le projet de décret apporte les modifications suivantes :

- avoir versé des cotisations 4 ou 5 trimestres avant la fin de l'année civile de son 20ème anniversaire (et non plus 18ème) ;
- prise en compte dans les trimestres cotisés de **2 trimestres pour les chômeurs, 2 trimestres au titre des congés de maternité en plus de 4 trimestres retenus au maximum pour les congés** (maladie, CLM, CLD, maternité, inaptitude);

- suppression de la condition d'avoir 8 trimestres validés de plus que les trimestres exigés pour sa génération.
- NB : le service militaire reste considéré comme cotisé pour 4 trimestres maximum.

Le décret devrait être publié fin juin. Les premiers départs seraient possibles à partir du 1er novembre.



Le financement de la mesure se traduira par une **hausse progressive des cotisations dans le secteur privé** allant de 0,2% en 2013 à 0,5% en 2017 (hausse partagée en parts égales entre salariés et employeurs). Une négociation va avoir lieu avec les régimes complémentaires.

Pour le secteur public, cela devrait entrer dans la hausse du prix de la contribution employeur, qui sert à couvrir les dépenses de retraite, qu'une circulaire budgétaire du 30 mai prévoit déjà de porter à 74,60% en 2013 (contre 68,59 % en 2012), 75,94% en 2014 et 78,28% en 2015.

Date de naissance	Age d'ouverture des droits suite à la réforme de 2010	Date de départ possible suite à la réforme de 2010	Date de départ possible suite à la nouvelle mesure	Gain lié à la mesure
01/11/1952	60 ans et 9 mois	1er août 2013	1er novembre 2012	9 mois
01/01/1953	61 ans et 2 mois	1er mars 2014	1er janvier 2013	1 an et 2 mois
01/01/1954	61 ans et 7 mois	1er août 2015	1er janvier 2014	1 an et 7 mois
01/01/1955	62 ans	1er janvier 2017	1er janvier 2015	2 ans
01/01/1956	62 ans	1er janvier 2018	1er janvier 2016	2 ans

Réductions de postes en 2011

Selon le rapport « Résultats et gestion budgétaire 2011 » de la Cour des Comptes, il y a eu **plus d'emplois supprimés dans l'Éducation nationale que cela avait été prévu (16 811 départs au lieu des 16 000 prévus dans la loi de finance initiale)**.



En effet, les départs en retraite ont été supérieurs de 1 149 ETP par rapport aux prévisions, notamment en raison du départ

anticipé des mères de trois enfants, et le nombre d'entrées inférieur de 316 ETP à ce qui était prévu, en particulier du fait d'un rendement moindre des concours de recrutement d'enseignants du second degré.

« Le taux de non remplacement d'un départ en retraite sur deux a été respecté pour les 5 programmes du MENJVA » ajoute le rapport de la Cour des Comptes.